



**COMITÉ  
SUR LES ESPÈCES  
EN PÉRIL**  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL  
2018-2019



# RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (TNO), le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

## LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril* (TNO) [la Loi] prévoit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux TNO. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale ou végétale qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



## LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées à l'échelle territoriale, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées à l'échelle nationale. Elles sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances traditionnelles autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se fonde sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont « disparue », « disparue du Canada », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». Les espèces peuvent aussi porter les mentions de « non en péril » ou « données insuffisantes ». Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement de conseils et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement tɬ̓chǫ, le gouvernement du Canada et des conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.



## MEMBRES DES COMITÉS

Les membres du Comité sur les espèces en péril sont nommés par le gouvernement fédéral et par les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Les nominations sont d'une durée maximale de cinq ans.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise approfondie des espèces, des habitats, des écosystèmes du Nord ou de la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentant de leurs organes de nomination.

### Composition :

- Président : M. Leon Andrew
- Présidente suppléante :  
Mme Suzanne Carrière, Ph. D.
- Mme Alestine Andre
- Mme Alice Legat, Ph. D.
- Mme Allison Thompson
- M. Arthur Beck
- M. James Firth
- Mme Lynda Yonge
- Mme Misty Ireland
- M. Moise Rabasca
- M. Nicholas (Nic) Larter, Ph. D.



### Suppléants :

- Mme Aimee Guile – pour M. Moise Rabasca
- M. Daniel Beck – pour M. Arthur Beck
- Mme Deborah Simmons, Ph. D. –  
pour M. Leon Andrew
- Mme Kaytlin Cooper – pour M. James Firth

Vous trouverez les biographies des membres et des suppléants à l'adresse [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).

## PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Le Comité a tenu une réunion en 2018-2019 et entamé le travail relatif au rapport de situation des espèces pour le psithyre bohémien, le bourdon de l'Ouest et le bourdon à bandes jaunes, dont l'évaluation a été effectuée en avril 2019.

Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer ou à réévaluer de 2020 à 2024, et l'a présenté à la Conférence des autorités de gestion pour approbation. Le calendrier des évaluations est révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles sur le site Web sur les espèces en péril des TNO au [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).



Psithyre bohémien – référence photographique : Sheila Colla

# REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCE	ÉVALUATION	DATE DE L'ÉVALUATION
<b>Caribou de Peary</b>	Espèce menacée	Décembre 2012
<b>Caribou boréal</b>	Espèce menacée	Décembre 2012
<b>Braya poilu</b>	Espèce menacée	Décembre 2012
<b>Ours polaire</b>	Espèce préoccupante	Décembre 2012
<b>Caribou de Dolphin-et-Union</b>	Espèce préoccupante	Décembre 2013
<b>Grenouille léopard</b>	Espèce menacée	Décembre 2013
<b>Carcajou</b>	Espèce non en péril	Décembre 2014
<b>Crapaud de l'Ouest</b>	Espèce menacée	Décembre 2014
<b>Bison des bois</b>	Espèce menacée	Avril 2016
<b>Caribou de la porcupine</b>	Espèce non en péril	Avril 2017
<b>Caribou de la toundra</b>	Espèce menacée	Avril 2017
<b>Grizzly</b>	Espèce préoccupante	Avril 2017
<b>Grande chauve-souris brune</b>	Données insuffisantes	Avril 2017
<b>Petite chauve-souris brune</b>	Espèce préoccupante	Avril 2017
<b>Chauve-souris nordique</b>	Espèce préoccupante	Avril 2017
<b>Vespertilion à longues oreilles</b>	Données insuffisantes	Avril 2017
<b>Vespertilion à longues pattes</b>	Données insuffisantes	Avril 2017
<b>Bourdon de l'Ouest</b>	Données insuffisantes	Avril 2019
<b>Bourdon à bandes jaunes</b>	Espèce non en péril	Avril 2019
<b>Psithyre bohémien</b>	Données insuffisantes	Avril 2019

# ÉVALUATIONS OU RÉÉVALUATIONS PRÉVUES DE 2020 À 2024

<b>Avril 2020</b>	Caribou de montagne [caribou des bois (population des montagnes du Nord)] ( <i>Rangifer tarandus caribou</i> )
<b>Avril 2021</b>	Braya poilu ( <i>Braya pilosa</i> )
	Ours polaire ( <i>Ursus maritimus</i> )
<b>Avril 2022</b>	Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )
	Caribou boréal [caribou des bois (population boréale)] ( <i>Rangifer tarandus caribou</i> )
	Caribou de Peary ( <i>Rangifer tarandus pearyi</i> )
<b>Avril 2023</b>	Caribou de Dolphin-et-Union ( <i>Rangifer tarandus groenlandicus x pearyi</i> )
	Grenouille léopard ( <i>Lithobates pipiens</i> )
<b>Avril 2024</b>	Crapaud du Canada ( <i>Anaxyrus hemiophrys</i> )
	Crapaud de l'Ouest ( <i>Anaxyrus boreas</i> )

\*Le calendrier des évaluations peut être révisé et modifié chaque année.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au [www.contractregistry.nt.ca](http://www.contractregistry.nt.ca).

## COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).

Vous pouvez également communiquer avec :

Secrétariat des espèces en péril  
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles  
Centre Scotia, 6<sup>e</sup> étage  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Sans frais : 1-855-783-4301  
Télécopieur : 867-873-0293  
Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Leon Andrew, président  
Comité sur les espèces en péril

**COMITÉ  
SUR LES ESPÈCES  
EN PÉRIL**  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo en couverture :  
Bourdon à bandes jaunes – référence photographique : Leif Richardson